

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 24 JUIN 2021

ID : 074-247400112-20210622-D\_2021\_72-DE

2021-72 FINANCES/ SUBVENTIONS EXERCICE 2021 - AJUSTEMENT DU MONTANT ATTRIBUE A L'OGEC ECOLE PRIVEE SAINT-MAURICE



**République Française**  
-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CRUSEILLES**  
-----

LE 22 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 juin 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme JONFAL

**OBJET** : SUBVENTIONS EXERCICE 2021 - AJUSTEMENT DU MONTANT ATTRIBUE A L'OGEC ECOLE PRIVEE SAINT-MAURICE

## **SUBVENTIONS EXERCICE 2021 - AJUSTEMENT DU MONTANT ATTRIBUE A L'OGEC ECOLE PRIVEE SAINT-MAURICE**

Par délibération n°2021-28 en date du 23 mars 2021, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a voté les subventions pour l'exercice 2021.

L'OGEC a été attributaire d'une subvention de 42 967,04 € pour ses classes maternelles et 52 290,62 € pour ses classes élémentaires.

En vertu du contrat d'association signé entre l'Etat et l'OGEC de l'école Saint-Maurice le 31 août 2005, d'une part et de la convention portant sur la participation de la CCPC aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Maurice n°2020-27, en date du 18 février 2020 d'autre part, la communauté de communes doit assumer « la charge des dépenses de fonctionnement (...) pour les classes préélémentaires et élémentaires, et pour les seuls élèves domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles » (article 12 du contrat d'association).

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de la Communauté de Communes du pays de Cruseilles.

Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées chaque année dans le compte administratif de l'année N-1 (hors investissement). Le montant du forfait intercommunal versé annuellement par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est égal à ce coût moyen de l'élève du public maternelle et/ou élémentaire multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée Saint Maurice à Cruseilles.

Pour l'année 2020, dans les écoles publiques du territoire du Pays de Cruseilles, il est de :

- 1 346,32 euros pour les élèves des classes maternelles
- Et de 706,63 euros pour les élèves des classes élémentaires

A la rentrée 2020, les effectifs de la CCPC et ceux de l'école sont respectivement les suivants :

- Maternelles : 699 et 32
- Élémentaires : 1 139 et 74

Compte tenu de ces éléments, en application de la convention, le montant de la subvention pour 2021 s'élève à 43 082,24 euros pour les maternelles et 52 290,62 euros pour les élémentaires, soit une augmentation de 115,20 euros par rapport au montant voté initialement.

Les crédits du compte 6574 de l'exercice 2021 seront ajustés en conséquence.

2021-72 FINANCES/ SUBVENTIONS EXERCICE 2021 - AJUSTEMENT DU MONTANT ATTRIBUE A L'OGEC ECOLE PRIVEE SAINT-MAURICE

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **APPROUVE** le montant définitif de subvention 2021 à l'OGEC école privée qui s'élève :

- à 43 082,24 euros pour les maternelles
- à 52 290,62 euros pour les élémentaires
- En augmentation de 115,20 euros par rapport au montant global voté initialement

Acte certifié exécutoire le : **24 JUIN 2021**  
1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Sylvie MERMILLOD

